



Le Secrétaire Général

MFDC

Mouvement
des Forces
Démocratiques
de la Casamance

Ziguinchor, le 25 janvier 1997

A
Monsieur
Le Premier Ministre
de la République du Sénégal

Monsieur le Premier Ministre,

- 1- Retirez vos forces d'ici et la paix règnera en Casamance. C'est Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, et surtout vous-même, Habib Thiam, Premier Ministre, qui avez imposé à la Casamance une guerre injuste, longue, cruelle, meurtrière et ruineuse.
- 2- Cette guerre, la Casamance ne la voulait pas et ne la veut pas aujourd'hui. Les cent mille manifestants Casamançais du 26 décembre 1982 avaient demandé à parler au Chef de l'Etat. Cela leur fut refusé et vous-même avez imposé à la Casamance, notre pays, le dialogue du canon.
- 3- Le 6 décembre 1983, vous-même avez créé le maquis des Forces Combattantes du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance en dispersant, par vos forces, à Diabir, quartier périphérique de Ziguinchor, nos parents de religion traditionnelle qui, comme leurs frères chrétiens dans les églises, et les musulmans dans les mosquées, priaient et offraient des sacrifices, non seulement pour un bon déroulement du premier procès des détenus politiques casamançais, mais encore et surtout pour la paix en Casamance, une Casamance déjà meurtrie par des exécutions sommaires, des tortures à mort de ses enfants; la paix en Casamance que vous prétendez y construire maintenant mais, hélas ! sur les sables mouvants de l'irréalisme et de l'arbitraire.
- 4- Pendant une décennie, votre position était, non seulement pas le dialogue avec les indépendantistes casamançais, mais encore, selon certains faucons, débusquer absolument les hyènes et les singes tapis dans le maquis des forêts de Casamance.
- 5- Le 31 mai 1991, à Bissau, et le 8 juillet 1993 à Ziguinchor, furent signés deux cessez-le-feu demandés et signés par le Sénégal avec le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, mais jamais respectés par ce même Sénégal demandeur, violations flagrantes et contraires à la position de la Casamance dont le Sénégal impunément et insolemment tuait et tue encore pourtant les enfants innocents partout ici, par exemple le 10 septembre 1993, le 3 novembre 1993, le 9 juillet 1994, sans oublier les abattoirs très actifs des Fils de la Casamance que sont, jusqu'aujourd'hui encore le pont de Niambalang et le village de Edioungou, dans le département de Oussouye.
- 6- Des Burundi et Rwanda existent réellement dans cette Casamance notre pays, de par la volonté et l'oeuvre du Sénégal votre pays, prétendu pays de droit.
- 7- Les larmes et le sang des Fils de la Casamance vous importe peu; surtout que, pour vous, Augustin Diamacoune Senghor reste toujours une marionnette manipulable à merci.
- 8- Voici ce que je demande et cela dans les plus brefs délais: un passeport pour chacun d'entre nous:
 - a) Augustin Diamacoune cf n° 1100/1964
 - b) Edmond Bora
 - c) Sanoune Bodian
 - d) Mamadou Diémé
 - e) Sarany Badiane

Une carte d'identité en plus du Passeport pour Augustin Diamacoune. Nous avons besoin de ces pièces pour nos travaux et activités préparatoires aux grandes rencontres avec ou sans le Sénégal hors du pays, dans les semaines et mois qui suivent.

- 9- La libération immédiate et sans condition de tous les détenus politiques Casamançais internés en

MFDC

Secrétariat Général, B.P. 23, Ziguinchor - Casamance - Tél. 91 13 04, Fax: 91 16 16